

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CD11

présenté par

M. Houssin, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Humbert,  
Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Sabatini et  
M. Vos

-----

### ARTICLE 22 QUATER

À l'alinéa 2, après les mots :

« code de l'énergie, »

insérer les mots :

« à l'exception des énergies éolienne et solaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les énergies solaire et éolienne du champ d'application de l'article 22 quater.